

Formation de Conseiller en insertion professionnelle (CIP)

**L'accès au titre professionnel par unités
capitalisables pour un parcours personnalisé**

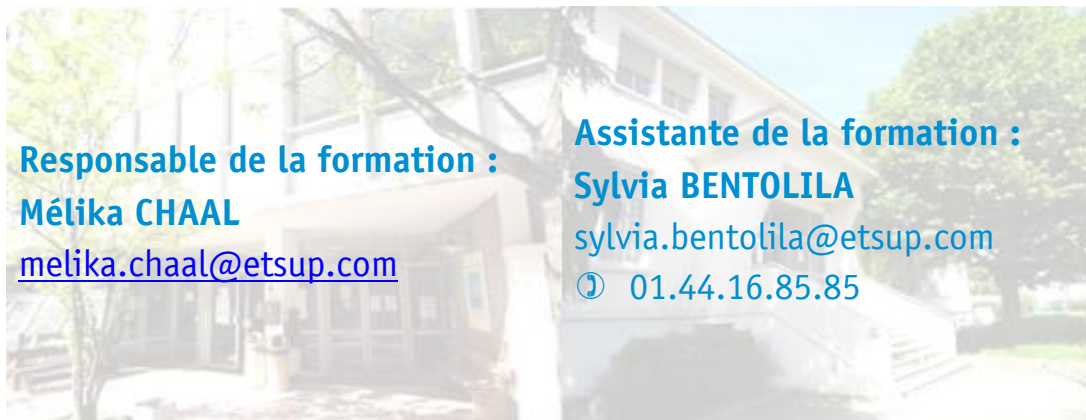
Pôle Métiers de l'intervention sociale

Responsable de pôle : Eric SANTAMARIA

2018
-
2019

Responsable de la formation :
Mélika CHAAL
melika.chaal@etsup.com

Assistante de la formation :
Sylvia BENTOLILA
sylvia.bentolila@etsup.com
☎ 01.44.16.85.85



Fondement de la formation CIP au sein de l'ETSUP

Si le concept d'insertion professionnelle s'inscrit comme un besoin social depuis les années 1970, son origine trouve aussi son ancrage historique au sein de l'ETSUP. Déjà du temps des Surintendantes, première formation mise en place au sein de l'école en 1917, le social s'articulait au travail.

L'engagement et la contribution de l'ETSUP à la naissance du titre de CIP

C'est à la fin des années 70 mais surtout dans les années 1980-90 que le métier de conseiller en insertion apparaît. Cette époque de montée du chômage voit l'apparition de dispositifs dédiés à l'insertion professionnelle à savoir l'intégration sur le marché du travail de personnes rencontrant des problématiques diverses et spécifiques, ou bien simplement sans qualification ni projet, inscrits durablement pour certaines dans l'inactivité et le chômage.

Ces dispositifs vont se structurer progressivement avec l'aide de l'Etat, des collectivités locales et territoriales, donnant ainsi naissance à un nouveau champ, celui de l'insertion professionnelle. Financée par des budgets considérables, la mise en œuvre de ces politiques sociales et de l'emploi ne produit pas pour autant les résultats escomptés. Plusieurs études soulignent l'intérêt des mesures d'accompagnement mais dénoncent le manque de formation adéquate des différents agents : L'observation sur ces terrains révèle au fil des années l'hétérogénéité des compétences des opérateurs chargés d'accompagner toute personne sur son parcours d'insertion socioprofessionnelle.

Issus de trajectoires variées, de par leur formation d'origine, leur profil et culture professionnels, ils sont salariés ou bénévoles. Selon le type de structure, l'acteur d'insertion est qualifié de collaborateur social, chargé de suivi et d'accompagnement, conseiller ou référent emploi, conseiller ou agent d'insertion. Marqués par leur institution d'appartenance, ces agents ont bien souvent du mal à se reconnaître et à travailler ensemble.

La nécessité d'asseoir une identité professionnelle et de se référer à une culture commune motive la raison d'être d'une formation qualifiante des acteurs de l'insertion professionnelle.

En 1996, l'ETSUP fortement attachée à ses engagements quant à la place du travail dans le champ social s'engage alors dans une ingénierie en partenariat avec l'AFPA. De la mutualisation des compétences des deux organismes de formation naît le titre officiel de Conseiller en Insertion professionnelle (CIP). Homologué au niveau III par le Ministère de l'Emploi en février 2000, il figure au Répertoire Nationale des Certifications Professionnelles. Son référentiel emploi-activités-compétences (REAC) et référentiel certification (RC) fait l'objet de révision tous les 5 ans au regard de l'évolution du contexte socioéconomique et des nouvelles exigences du métier.

Depuis 1997, l'ETSUP a formé 22 promotions de CIP et enregistre une moyenne de 88% de réussite au titre avec un placement professionnel approchant les 100%.

Le métier de Conseiller en Insertion professionnelle

La finalité de son action est l'insertion sociale et professionnelle. Pour ce faire, il prend en compte la globalité de la situation de la personne. Il aide à mobiliser l'ensemble de ses ressources, l'amène à développer une stratégie à travers des actions concrètes. Le but étant l'accès au marché du travail, au monde de l'entreprise, à l'emploi pérenne.

A la frontière de deux univers que sont celui du social et celui de l'économique, le Conseiller en insertion professionnelle (CIP) incarne le maillon manquant, opérant une médiation entre les personnes à l'écart du marché de l'emploi et celles qui se trouvent en son cœur à savoir les acteurs économiques. S'appuyant sur les politiques publiques de l'emploi pour exercer son métier, il se positionne tel un partenaire auprès des entreprises en leur offrant un appui au recrutement et à l'intégration de salariés.

Les personnes accompagnées sont le plus souvent les jeunes et adultes peu qualifiés, les demandeurs d'emploi qu'ils soient ou non les allocataires des minima sociaux, les personnes en situation de handicap

Le CIP exerce son activité dans tout type de structure ou de dispositif dédiés à l'insertion professionnelle structures d'accueil et d'orientation, missions locales, maisons de l'emploi (MDE), Plans locaux pour l'insertion (PLIE), services communaux ou intercommunaux de l'emploi, associations d'insertion, organismes de formation, structures d'insertion par l'activité économique (entreprises d'insertion, entreprises temporaires d'insertion, associations intermédiaires, ateliers et chantiers d'insertion), des structures du champ social tels que des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), des régies de quartier mais aussi des structures relevant du milieu protégé (CAP Emploi, entreprises adaptées, ESAT)

Autant de structures dont les enjeux institutionnels et de territoire sont divers, que le CIP prend en compte et intègre dans sa pratique.

Les prestations proposées

CAFDES

(Directeur d'établissement et de service social et médico-social)

CAFERUIS

(Chef de service)

CIP

(Conseiller en insertion professionnelle)

CNC Mandataire Judiciaire

CTRH

(Conseiller du travail mention ressources humaines)

DEAF

(Assistant familial)

DEASS

(Assistant de service social)

DEEJE

(Educateur de jeunes enfants)

DEES

(Educateur spécialisé)

DEETS

(Educateur technique spécialisé)

DEIS

(Ingénierie sociale)

FFT

(Formation de formateur terrain)

RSQ

(Responsable de site qualifiant)

Superviseur/analyste de pratiques

Supervision et accompagnement individuels des professionnels

Formations à la carte

VAE

Etudes, recherches

Retrouvez l'ensemble des prestations proposées par l'ETSUP sur

www.etsup.com

Accès à la formation en quelques mots

Type de parcours, durée & dates

Cycle complet : 1258 heures, 180 jours
691 heures (99 jours) en centre de formation
567 heures (81 jours) en stage pratique en structure d'insertion

Dates : du 10 septembre 2018 au 7 juin 2019

Unité capitalisable par CCP

- CCP 1 : Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé (224 heures, 32 jours)
- CCP 2 : Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle (280 heures, 40 jours)
- CCP 3 : Mettre en œuvre une offre de service auprès des employeurs afin de favoriser l'insertion professionnelle (189 heures, 27 jours)

Cycle complet

ou

Unités capitalisables

Salariés en Congé Individuel de Formation (CIF) ou financé par le biais du Compte Personnel de Formation (CPF), ou bénéficiant du Plan de formation de l'entreprise (PFE).

Demandeur d'emploi pouvant bénéficier :

- d'une allocation individuelle de formation (AIF) et de cofinancements (département...)
- d'un CIF CDD.
- d'un contrat de professionnalisation (*parcours spécifique*).

Pré-requis

Etre au minimum titulaire du BAC ou équivalent

Témoigner d'une capacité à conceptualiser et à formaliser, à rendre compte de sa pratique antérieure
Avoir une connaissance du champ, ou une première expérience dans le secteur de l'insertion, de l'accompagnement à l'emploi ou dans des champs connexes (formation, travail social...).

Avoir mûri et validé son projet professionnel pour devenir CIP (réalisation d'enquêtes métier et si possible une immersion/ stage en structure d'insertion, ex : PMSMP)

Maîtriser l'outil informatique afin d'être en capacité de réaliser des écrits professionnels.

Etre capable de s'inscrire dans un parcours de formation qui requiert une implication et un investissement importants tant sur le plan personnel que professionnel.

Public

Une procédure d'admission en deux étapes, les modalités :

- Un dossier de candidature constitué d'un Curriculum Vitae, de la copie du dernier diplôme, de la fiche de candidature (à télécharger sur le site). Devra être jointe une *lettre de motivation manuscrite* où sera explicité le projet professionnel du candidat. Celui-ci y détaillera les compétences qu'il aura développées au cours de son expérience antérieure (professionnelle ou extra-professionnelle).

Une commission de pré-sélection étudiera le dossier et informera le candidat de sa décision. L'avis favorable déclenchera l'inscription aux épreuves de sélection. Le candidat adressera alors un complément de dossier pour y accéder. (cf. « pièces à fournir pour le dossier de candidature)

- Une demi-journée de sélection (épreuves écrites), suivi d'un entretien individuel fixé ultérieurement)

Sélection

L'ETSUP sur deux sites de formation :

Montsouris
8 villa du Parc Montsouris
75014 PARIS

Arcueil
12-18 rue du 19 mars 1962
94110 ARCUEIL



Un projet, une pédagogie, des objectifs

Ce que le projet pédagogique vise : une posture professionnelle à incarner :

Premier principe : l'insertion est l'affaire de celui qui s'insère.

Le CIP prend pour acquis le fait que la personne est compétente, qu'elle détient potentiellement tant un savoir sur elle que la capacité de choisir, qu'elle est experte en « solutions ». Le rôle du CP consiste à aider la personne à se réapproprier son pouvoir d'acteur, sa place de Sujet de son insertion et de son inscription sur le territoire.

Second principe, c'est par une fine connaissance des ressources du territoire, une attitude d'éveil et de veille, une posture éthique et réflexive, une écoute et une méthodologie d'accompagnement qualifiées que le CIP pourra exceller.

Il devra aider la personne à

- mieux se connaître en l'aidant à identifier ses valeurs, ses critères de motivation au nom desquels elle va trouver le levier d'une mise en mouvement
- repérer, à travers son expérience, ses propres ressources, les comportements et les compétences qu'elle peut mettre en œuvre et dans quels contextes, élargir ses choix et ses possibilités
- acquérir une connaissance des ressources et potentialités sur son territoire
- développer une méthodologie au service d'un projet qui fait sens pour la personne

Ainsi, sur un mode collaboratif, le CIP se positionne en expert de « méthodes ». S'il ne détient pas la solution pour l'autre (il ne s'agit ni de « faire à la place de » ni de prescrire), il initie un processus et accompagne un cheminement. Que ce soit avec un public jeune ou avec un public adulte, l'enjeu consiste à co-construire avec la personne un parcours individualisé.

Une pédagogie Interactive et Intégrative

Entre enjeux personnels et enjeux institutionnels, dans l'ancrage d'une identité en rapport avec la mission qui lui est confiée, le Conseiller en Insertion professionnelle en formation est invité à interroger son expérience afin d'enrichir ses acquis et ceux du groupe. Centrée sur le sujet, la méthode se veut interactive et intégrative. Privilégiant l'analogie, la pédagogie favorise une démarche réflexive sur ses pratiques et l'exploration de l'inscription de celles-ci dans le cadre des prescriptions institutionnelles. L'implication personnelle est de fait fortement sollicitée.

Une équipe pédagogique pluridisciplinaire offrant une diversité de points de vue et de postures permettra d'étayer la démarche d'apprentissage du métier. Formateurs professionnels, spécialistes des questions sociales, des questions d'insertion, des questions de travail et d'emploi, et enfin de professionnels de terrain formeront et accompagneront les stagiaires tout au long de leur parcours de formation.

Des apports théoriques alterneront avec des mises en situation, des exercices pratiques. Des séquences d'analyse de pratique favoriseront une distanciation du terrain de stage tout autant qu'une réflexivité individuelle et collective.

Les objectifs pédagogiques de la formation :

Structuré sur le Référentiel Emploi-Activités-Compétences, le dispositif de formation se développe en 3 modules validés en unités capitalisables. Ces unités correspondent aux 3 activités et certificats de compétences professionnelles (CCP) constitutifs du titre. . (Voir programme détaillé des modules et leur durée)



Une formation en alternance

L'alternance au cœur de la démarche pédagogique

L'articulation d'apports théoriques et de problématisation des situations vécues constitue une modalité d'apprentissage qui nourrit la réflexion sur ses pratiques et aide à la resituer dans son contexte psycho-socio-politique.

Ainsi, la mise en acte sur le terrain des capacités acquises en centre de formation se transforment sous forme de compétences.

C'est pour cette raison que l'ETSUP privilégie une alternance 15 jours en centre de formation et 15 jours en structure de stage. Cette alternance se décline en trois temps : le temps de la formation en centre, le temps d'observation et d'acquisition et le temps de pratique professionnelle en structure d'insertion.

Ce dispositif de formation alterné permet :

- d'apprendre à partir des expériences : savoir apprendre et acquérir du savoir, expérimenter ce que l'on apprend en théorie et conceptualiser sa pratique.
- de partager ses représentations, ses pratiques et ses méthodologies : le savoir est aussi dans le "discours partagé" dans le retour d'expérience.
- de s'inscrire dans un espace et dans un temps d'analyse de sa pratique qui va permettre au sujet en formation au sujet en action d'interroger en continu ce qui l'anime en termes de représentations, de valeurs, d'identité
- de valider ou faire évoluer son projet professionnel et favoriser son aboutissement.

Ainsi, de la pratique à sa formalisation, le détour par des moments de conceptualisation, d'apports méthodologiques, d'analyse de ses pratiques professionnelles et d'exploration de ses parcours personnels constitue une modalité d'apprentissage qui nourrit la réflexion et aide à la resituer dans son contexte psycho-socio-politique. Il s'agit là de favoriser toute une dynamique venant étayer la construction de l'identité professionnelle.

La formation en centre

Des apports théoriques (sociologie du travail, psychologie du développement, psychologie du travail, psychopédagogie de l'orientation...) s'alternent avec des approches, apports et outils méthodologiques (pédagogie de la médiation, pédagogie du projet, démarche éducative d'orientation professionnelle (ADVP). Des études de cas, des exercices, des mises en situation viennent ponctuer les apports théoriques et méthodologiques.

La formation sur le terrain en structure d'insertion

Parce qu'elle permet d'articuler théorie et pratique, de mobiliser et de valoriser les expériences vécues en stage, l'entreprise d'accueil du stagiaire devient le partenaire incontournable de sa construction identitaire professionnelle.

Identifiée dans le champ de l'insertion, la structure d'accueil du stage pratique devra

- avoir dans son effectif de salariés au moins un CIP en exercice à temps plein,
- s'engager à confier le stagiaire à un tuteur opérationnel expérimenté,
- garantir aux stagiaires un cadre propice à la mise en œuvre de l'ensemble des activités type du métier (à partir de laquelle le candidat au titre sera en mesure de produire et présenter les dossiers attendus lors des épreuves de certification.

Il est demandé au stagiaire d'effectuer son stage dans la même structure sur toute la durée de sa formation afin d'optimiser ses acquis professionnels et le développement des compétences attendues. Le stage démarre à partir du deuxième mois de formation et se répartit sur deux semaines mensuelles en moyenne. (Voir le calendrier).

Une convention tripartite est signée entre l'organisme de formation, la structure de stage, le stagiaire.



Un parcours de formation personnalisé

Selon le projet du candidat et de son parcours antérieur, l'accès au titre pourra être obtenu soit en suivant le cycle complet sur une année, soit en optant pour un parcours modulaire suivi sur une durée maximale de 5 ans.

Les modalités de validation

Présentation des candidats au jury :

Quels que soient les résultats qu'ils ont obtenus aux évaluations en cours de formation (ECF), les candidats sont inscrits d'office par l'ETSUP aux épreuves de certification auprès de la DIRRECTE.

Que ce soit les candidats se présentant au titre par le biais de la validation des acquis par l'expérience (VAE) ou ceux issus d'un parcours de formation, **la délivrance des 3 CCP est conditionnée par la réussite aux épreuves suivantes :**

- **La présentation du dossier professionnel (DP) :** visant à décrire et donner à voir les pratiques professionnelles en rapport direct avec le titre, ainsi qu'un dossier de 32 et 42 pages (hors annexes), composé de sept parties relatives aux 3 CCP. **Les référentiels de compétences et de certification sont accessibles via le lien suivant :**

<https://www.banque.di.afpa.fr/EspaceEmployeursCandidatsActeurs/EGPResultat.aspx?ct=00403m07&cd=&cr=&type=t>

** Pour le CCP1, l'épreuve de synthèse inclut une mise en situation professionnelle tirée au sort devant le jury. Le candidat assure son rôle de CIP face à un comédien qui incarne une personne accueillie lors d'un premier entretien. Il s'agit pour le CIP d'analyser la demande et d'identifier les besoins de la personne, de l'informer et de l'orienter sur les ressources en matière d'insertion. Suite à la mise en situation, le candidat rédige la synthèse de cet entretien et en prépare l'analyse de pratique. Un entretien technique avec le jury fait suite à cette production.*

- L'obtention du titre fait l'objet d'un **entretien final** avec le jury destiné à vérifier - *sur la base de l'épreuve de synthèse du Dossier Professionnel (DP), des résultats des évaluations réalisées pendant le parcours de formation* - le niveau de maîtrise du candidat des compétences requise pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre.

Que ce soit à l'issue du cycle complet de formation ou au terme du parcours modulaire (3 CCP) cet entretien fait suite à l'épreuve de synthèse pendant lequel le candidat aura à démontrer sa compréhension et sa vision globale du métier. Quel qu'en soit le contexte d'exercice, seront évalués ses acquis, ses représentations, son appropriation de la culture professionnelle du métier.

Dans le cas d'une validation partielle, le candidat recevra un livret de certification mentionnant le ou les certificats de compétences professionnelles obtenus. Il disposera d'un an à compter de la première certification pour valider le titre.



Programme détaillé des modules, cycle complet

<p>Module 1 : Accueillir pour analyser la demande des personnes en démarche d'insertion et établir un diagnostic partagé</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ s'approprier une culture commune du champ de l'insertion, les politiques mises en œuvre et leur contexte, les structures, les dispositifs qui ont émergé depuis les années 80, l'organisation des territoires. ✚ Se situer par rapport à l'ensemble des acteurs et des métiers de l'accompagnement à l'emploi et à la reconversion professionnelle ✚ réaliser des entretiens d'accueil en mettant en œuvre des techniques appropriées ✚ analyser la demande de la personne et identifier ses besoins ✚ établir un diagnostic partagé avec les personnes ✚ appréhender le territoire et ses acteurs en situant sa structure dans le maillage territorial ✚ informer et orienter une personne ou un groupe sur les ressources en matière d'insertion ✚ Exercer une veille informationnelle, technique et prospective pour adapter son activité au public et au contexte ✚ Identifier et mobiliser un réseau ou des partenaires potentiels sur le territoire d'intervention. ✚ Rendre compte de son activité : réaliser le traitement administratif et les écrits professionnels 	<p>224h (32 jours)</p>
<p>Module 2 : Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Conduire des entretiens d'accompagnement et de suivi individuel centrés sur la personne ✚ Co-construire et contractualiser un parcours d'insertion ✚ Préparer et animer des ateliers thématiques favorisant l'insertion ✚ Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle ✚ Analyser sa pratique professionnelle 	<p>280h (40 jours)</p>
<p>Module 3 : Mettre en œuvre une offre de service auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Déployer dans une démarche de projet, des actions de prospection avec les employeurs du territoire pour favoriser l'insertion professionnelle ✚ Apporter un appui technique aux employeurs en matière de recrutement ✚ Faciliter l'intégration du salarié dans son environnement professionnel ✚ Inscrire ses actes professionnels dans une démarche de développement durable 	<p>189h (27 jours)</p>
<p>Total en centre de formation pour le cycle complet (35h par semaine, 99 jours en alternance)</p>	<p>691 h</p>
<p>Total en structure de stage pratique pour le cycle complet (81 jours en alternance)</p>	<p>567 h</p>
<p>Total Centre de formation et stage (180 jours)</p>	<p>1258 h</p>



CONTACT : Sylvia BENTOLILA

01 44 16 85 85

sylvia.bentolila@etsup.com

Dossier de candidature

*Télécharger sur le site la fiche de candidature
et y joindre les pièces suivantes :*

- Un lettre de motivation manuscrite annonçant l'intention de suivre la formation, précisant comment celle-ci s'inscrit dans le projet professionnel et personnel au regard du parcours antérieur (2 pages)
- un CV détaillé avec photo
- la fiche de renseignement jointe et la fiche de prise en charge financière (salarié) jointe pour les salariés
- l'autorisation de l'employeur à suivre la formation jointe
- une photocopie recto-verso de la carte d'identité
- une photographie (non scannée)
- la copie du titre ou diplôme le plus élevé
- 4 timbres au tarif Lettre

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

Le dossier complet est à renvoyer à :

L'ETSUP – Sylvia BENTOLILA

Formation Conseiller en insertion professionnelle
8, villa du parc Montsouris
75014 PARIS

Suite à la réception de ce dossier, à condition que celui-ci soit complet et la fiche de candidature dûment renseignée la commission de présélection étudiera l'ensemble du dossier du candidat, qui sera convoqué pour une épreuve écrite et un entretien individuel. La décision d'admission lui sera communiquée par mail.

Pour les salariés : Les candidatures sont à adresser au plus tôt, car la demande de financement OPCA doit être réalisée au minimum 3 mois avant le démarrage de la formation, sous réserve des dates de commission du collecteur.

Pour les demandeurs d'emploi : la demande de financement AIF doit être transmise au Pôle Emploi au minimum 15 jours avant le début de la formation. Attention : le financement AIF s'élève à 1500 euros, il est donc nécessaire d'obtenir un cofinancement.



PLAN D'ACCES

L'ETSUP : deux sites de formation

Métro ligne 4 station
Porte d'Orléans



Tramway T3
station Montsouris

RER B station
Cité universitaire

RER B station Laplace

(sortie Rue Ernest Renan - Maison des examens)

Bus 57, station RER Arcueil Laplace

8, Villa du parc
Montsouris

75014 PARIS

Tél. : 01 44 16 81 81

contact@etsup.com



ECOLE SUPERIEURE
DE TRAVAIL SOCIAL

12-18, rue du 19 mars
1962

94110 ARCUEIL

Tél. : 01 44 16 81 81

contact@etsup.com

L'ETSUP

8, villa du Parc Montsouris - 75014 PARIS

Tél.: 01 44 16 81 81 - Fax : 01 45 88 81 20 - www.etsup.com

Siret 784 281 099 00027 - APE 8559B - N° déclaration d'existence : 11750111975

